

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 11 mai, a adopté **18** arrêtés, examiné **31** dossiers de ressortissants étrangers. Il a également émis **un** avis.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition des commissions de circonscription de l'enseignement primaire (CCEP), qui sont amenées à siéger pour instruire les dossiers d'enfants relevant d'une scolarisation dans le premier degré, et domiciliés dans le ressort des circonscriptions d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

La CCEP est arrêtée pour une durée de trois ans comme suit :

1^{ère} Circonscription :

Membres de droit :

- la directrice de l'éducation et de la réussite scolaire de la province Sud, ou son représentant ;
- Philippe Guaenere, inspecteur de la 1^{ère} circonscription, de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Sud :

- Aline Mondo, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Marion Lang, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Georges Medevielle, médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Marie-Hélène Renard, assistante sociale, titulaire ;
- Sabine Charles, assistante sociale, suppléante ;
- Stéphanie Letocart, psychologue scolaire, titulaire ;
- Laure Bedos, psychologue scolaire, suppléante ;
- Michèle Daverat, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Karine Vargas enseignante spécialisée, suppléante ;
- Stéphane Courtine, directeur d'école, titulaire ;
- Dominique Blanc, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Danièle Nham (ASEAD), titulaire ;
- Dominique Triballi (ASEAD), suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- un titulaire ;
- un suppléant.

2^e Circonscription :

Membres de droit :

- la directrice de l'éducation et de la réussite scolaire de la province Sud, ou son représentant ;
- Jean-Marc Huc, inspecteur de la 2^e circonscription de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Sud :

- Aline Mondo, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Mme Marion Lang, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Georges Medevielle, médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Sabine Charles, assistante sociale, titulaire ;
- Marie-Hélène Renard assistante sociale, suppléante ;
- Katia Menanteau, psychologue scolaire, titulaire ;
- Carole Chevrollier, psychologue scolaire, suppléante ;
- Madina Cadarossanéaïb, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Jennifer Colardeau, enseignante spécialisée, suppléante ;
- Valérie Simon, directrice d'école, titulaire ;
- Vanessa Montagnat, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Jean-Philippe Leroux (ADNC), titulaire ;
- Morgane Rivoal (Collectif Handicaps), suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- un titulaire ;
- un suppléant.

3^e Circonscription :

Membres de droit :

- la directrice de l'éducation et de la réussite scolaire de la province Sud, ou son représentant ;
- Gaëlle Huc-Navarro, inspecteur de la 3^e circonscription de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant ;

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Sud :

- Aline Mondo, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Marion Lang, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Georges Medevielle, médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Marie-Hélène Renard, assistante sociale, titulaire ;

- Sabine Charles, assistante sociale, suppléante ;
- Jérôme Atger, psychologue scolaire, titulaire ;
- Aurélie Manauté, psychologue scolaire, suppléante ;
- Sandrine Gouzenes, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Cyril Ragonneau, enseignant spécialisé, suppléant ;
- Rosita Vanhalle, directrice d'école, titulaire ;
- Amaury Dantard, directeur d'école, suppléant.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Anne Airault (ASEAD), titulaire ;
- Morgane Rivoal (Collectif Handicaps), suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- un titulaire ;
- un suppléant.

4^e Circonscription :

Membres de droit :

- le directeur de l'enseignement de la province Nord, ou son représentant ;
- Malika Basquin, inspectrice de la 4^e circonscription de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Nord :

- un médecin de santé scolaire, titulaire ;
- un médecin de santé scolaire, suppléant ;
- un médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- un médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Anne-Lise Caillet, assistante sociale, titulaire ;
- Elisa Courtot, assistante sociale, suppléante ;
- Jennifer Kamouda, psychologue scolaire, titulaire ;
- Ingrid Ehnyimane, psychologue scolaire, suppléante ;
- Maéva Pascal, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Nicolas Favard, enseignant spécialisé, suppléant ;
- Laurent Denodrest, directeur d'école, titulaire ;
- Glenda Fréminet, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Muriel Andréoli-Bron (Fleur de Vie), titulaire ;
- Florence Goroméran (Fleur de Vie), suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- un titulaire ;
- un suppléant.

5^e Circonscription :

Membres de droit :

- Le directeur de l'enseignement de la province Nord, ou son représentant ;
- Ghyslaine Deslaurier, inspectrice de la 5^e circonscription de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Nord :

- un médecin de santé scolaire, titulaire ;
- un médecin de santé scolaire, suppléant ;
- un médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- un médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Mileyla Palasso, assistante sociale, titulaire ;
- Yolaine Halagahu, assistante sociale, suppléante ;
- Emmanuelle Bernaleau, psychologue scolaire, titulaire ;
- Ninon Baup, psychologue scolaire, suppléante ; -
- Emilienne Romone, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Marie-Annick Blanc, enseignante spécialisée, suppléante ;
- Jean-Claude Porquier, directeur d'école, titulaire ;
- Chantal Marlier, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Muriel Andréoli-Bron (Fleur de Vie), titulaire ;
- Florence Goroméran (Fleur de Vie), suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- un titulaire ;
- un suppléant.

6^e Circonscription :

Membres de droit :

- la directrice de l'éducation de la province Sud, ou son représentant ;
- Marie-Hélène Wamo, inspectrice de la 6^e circonscription de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Sud :

- Aline Mondo, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- Marion Lang, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Pierre Ramognino, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Georges Medevielle, médecin de protection maternelle et infantile, suppléant ;
- Sabine Charles, assistante sociale, titulaire ;
- Marie-Hélène Renard, assistante sociale, suppléante ;
- Tony Torres De Mingo, psychologue scolaire, titulaire ;
- Alexandra Lusso, psychologue scolaire, suppléante ;
- Stéphanie Caratini, enseignante spécialisée, titulaire ;
- Antoine Marsaud, enseignant spécialisé, suppléant ;
- Aurélien Charuel, directeur d'école, titulaire ;
- Odile Creugnet, directrice d'école, suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Sabrina Latoupie (ASH), titulaire ;
- Vanessa Smith, (ASH), suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- un titulaire ;
- un suppléant.

7^e Circonscription :*Membres de droit :*

- la directrice de l'enseignement de la province des îles Loyauté, ou son représentant ;
- Pierre Trotro, inspecteur de la 7^e circonscription de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, ou son représentant.

Membres désignés par le président de l'assemblée de la province des Îles Loyauté :

- Tiana Simon, médecin de santé scolaire et médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Hélène Lemarchand, médecin de santé scolaire et médecin de protection maternelle et infantile, suppléante ;
- Sandrine Saipo, assistante sociale, titulaire ;
- une assistante sociale, suppléante ;
- Valérie Hnepeune (Lifou), psychologue scolaire, titulaire ;
- un psychologue scolaire, suppléant ;
- Marie-Hélène Kaemo (Lifou), enseignante spécialisée, titulaire ;
- un enseignant spécialisé, suppléant ;
- Hèlène Wananije, directrice d'école du secteur 3 (Lifou), titulaire ;
- un directeur d'école, suppléant.

Membres proposés par les associations de parents d'enfants handicapés :

- Thomas Drelane (AP AHL), titulaire ;
- Marie-Claire Pham (AP AHL), suppléante.

Membres proposés par les associations de parents d'élèves :

- un titulaire ;
- un suppléant.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2016-2539/GNC du 15 novembre 2016 relatif à la demande de transfert des installations de soins, des équipements matériels lourds et des activités de soins du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret sur le site du Médipôle de Koutio.

Dans le cadre du déménagement de l'hôpital vers le Médipôle, l'arrêté n° 2016-2539/GNC du 15 novembre 2016 a déterminé le programme capacitaire de l'établissement et autorisé ce dernier à effectuer le transfert de ses activités de soins, pour une durée de cinq ans, et de ses équipements matériels lourds, pour une durée de sept ans. Cette autorisation arrivera à échéance le 23 mai 2022. En raison de la crise sanitaire et de la réorganisation en cours, le CHT n'a pas pu fournir les éléments d'information nécessaires à l'instruction du renouvellement de ces autorisations. Dans ce cadre, l'échéance du 23 novembre est prorogée jusqu'au 23 mai 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations de santé à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC) comme suit :

Membres de droit :

- la directrice des Affaires sanitaires et sociales ou son représentant, présidente ;
- le directeur de l'IFPSS-NC ;
- la directrice adjointe en charge de la filière santé ;
- Carole Perraudeau, contrôleur pédagogique ; -
- Cindy Pralong, représentant l'assemblée de la province Sud, ou son suppléant ;
- Karl Honda, représentant l'assemblée de la province Nord, ou son suppléant ;
- Émile Gaze, représentant l'assemblée de la province des Îles Loyauté, ou son suppléant ;
- Géraldine Danigo, directrice de la coordination des soins du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert Bousquet ;
- Claudine Monreal, cadre de santé au centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR) ;
- Marie-Christine Jamin, infirmière coordinatrice au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ;
- Claire Heydenreich, médecin au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret.

Sont également membres de droit :

- le haut-commissaire de la République ou son représentant lorsque celui-ci traite de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier ;
- l'enseignant chercheur référent de l'université participant à la formation, ou son représentant, désigné par le président de l'université, lorsque celui-ci traite de la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

Membres élus :*a) Un représentant des personnes en formation par année d'étude et par filière de formation, élu par ses pairs :*

- Rémy Ihmanang, représentant des personnes en formation pour la formation au diplôme d'État d'infirmier – promotion février 2021-2023 ;
- Brice Maeda, représentant des personnes en formation pour la formation au diplôme d'État d'infirmier – promotion février 2020-2022 ;
- Romain Weslinck, représentant des personnes en formation pour la formation au diplôme d'État d'infirmier – promotion février 2019-2021 ;
- Magalie Uhila, représentant des personnes en formation pour la formation au diplôme professionnel d'aide-soignant – promotion 2021-2022.

b) Un représentant des enseignants par année d'étude et par filière de formation, élu par ses pairs :

- Fabien Di Martino, représentant du corps enseignant pour la formation au diplôme d'État d'infirmier – promotion février 2021-2023 ;
- Marie Léonie Setiano, représentante du corps enseignant pour la formation au diplôme d'État d'infirmier – promotion février 2020-2022 ;
- Christine Bezier, représentante du corps enseignant pour la formation au diplôme d'État d'infirmier – promotion février 2019-2021 ;
- Clio Bouchut, représentante du corps enseignant pour la formation au diplôme professionnel d'aide-soignant – promotion 2021-2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations sociales à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC) comme suit :

Membres de droit :

- Séverine Métilion, représentante de la Nouvelle-Calédonie, ou sa représentante, Marion ARBES, présidente ;
- le directeur de l'IFPSS-NC ;
- la directrice adjointe chargée des formations sociales de l'IFPSS-NC ;
- Carole Perraudou, contrôleur pédagogique ;
- Cindy Pralong, représentant l'assemblée de la province Sud ou son suppléant ;
- Karl Honda, représentant l'assemblée de la province Nord ;
- Emile Gaze, représentant l'assemblée de la province des îles Loyauté ;
- David Degreaux, représentant des établissements sociaux ou médico-sociaux publics, directeur du foyer de Dumbéa-sur-mer ;
- Valérie Lo, représentant des établissements sociaux ou médico-sociaux privés, l'association des parents et amis des personnes handicapées (APEI) ;
- Gabriele Baumann, directrice de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EPHAD) Gabriella ;
- Béatrice François Élie, Cadre de santé au foyer Paul Reznick.

Membres élus :

a) *Un représentant des personnes en formation par année d'étude et par filière de formation, élu par ses pairs :*

- Alphonsine Malie, représentant des personnes en formation pour la formation accompagnateur de vie, promotion ADV PIL – Février 2020-2021 ;
- Andréa Danimoin, représentante des personnes en formation pour la formation accompagnateur de vie, promotion ADV 2020-2021.

b) *Un représentant du corps enseignant par année d'étude et par filière de formation, élu par ses pairs :*

- Edith Letellier, représentante du corps enseignant de la filière sociale pour la formation au diplôme d'accompagnateur de vie, promotion ADV PIL – Février 2020-2021 ;
- Emmanuelle Moutotte, représentante du corps enseignant de la filière sociale pour la formation au diplôme d'accompagnateur de vie, promotion ADV – Février 2020-2021.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la dispensation à domicile d'oxygène à usage médical par l'établissement de fabrication d'exportation et de distribution en gros de produits pharmaceutiques de la société Gazpac.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2020-2215/GNC

du 29 décembre 2020 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque de puissance inférieure à 250 kWc.

Jusqu'à présent, il n'était pas permis d'installer en cumulé, plus de 250 kWc d'installations photovoltaïques de 2^e catégorie sur une même parcelle cadastrale. Cette limitation avait pour objectifs de limiter la concentration d'une puissance importante en un même point du réseau, et d'éviter des effets d'aubaine en permettant à un producteur unique de réaliser plusieurs installations de 2^e catégorie en revente totale.

Désormais, les gestionnaires de réseaux de distribution pourront délivrer un accord de raccordement aux projets en fonction des contraintes locales sur le réseau. Cette modification vise à permettre à plusieurs entreprises implantées sur une même parcelle cadastrale très étendue, d'installer chacune une installation photovoltaïque.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le nouveau programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Loyauté. Le transporteur prévoit l'ajout d'une rotation Koumac-Belep-Koumac le jeudi après-midi, à partir du 2 juin 2022. Ainsi, la rotation actuelle du jeudi Magenta-Koumac-Belep-Koumac-Magenta, intégralement opérée le matin, évolue en Magenta-Koumac-Belep-Koumac-Belep-Koumac-Magenta. Elle sera exploitée toute la journée, entre 7 h et 17 h 20.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté l'entrée en vigueur de dispositions de la loi du pays n° 2022-6 du 10/05/2022 relative au recouvrement de la contribution foncière, à la généralisation de l'obligation de télédéclaration et de télépaiement et portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

Pour rappel, cette loi doit permettre de simplifier les démarches des contribuables particuliers et professionnels, en leur offrant un point d'accès unique pour déclarer et payer leurs impôts. En janvier 2021, la loi du pays n° 2021-1 a prévu le transfert du recouvrement de la contribution des patentes et des droits de licence au service de la recette de la direction des Services fiscaux et la modernisation des procédures de recouvrement. Cette loi du pays constitue la deuxième phase du projet TROPIC (Transfert du recouvrement et optimisation du paiement des impôts pour les contribuables). Elle constitue une nouvelle étape dans la modernisation des modalités de paiement en prévoyant notamment, la possibilité pour les contribuables de s'acquitter de la contribution foncière par prélèvement mensuel, comme en matière d'impôt sur le revenu. Cette modernisation des modalités de paiement s'appliquera également à la licence et à la patente qui pourront être acquittées par prélèvements à l'échéance ou par télépaiement.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours sur titres avec épreuves et des concours externes pour le recrutement dans le corps des contrôleurs de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 6 :

- 3 postes pour les concours sur titres avec épreuves ;
- 3 postes pour les concours externes.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans, auront lieu à compter du 5 et 13 août 2022.

Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter des 6 et 20 août 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours sur titres avec épreuves et des concours externes pour le recrutement dans le corps des techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 4 :

- 2 postes pour les concours sur titres avec épreuves ;
- 2 postes pour les concours externes.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans, auront lieu à compter du 5 et 13 août 2022.

Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter des 6 et 20 août 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours sur titres avec épreuves et des concours externes pour le recrutement dans le corps des agents d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 10 :

- 5 postes pour les concours sur titres avec épreuves ;
- 5 postes pour les concours externes.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans, auront lieu à compter du 5 et 26 août 2022.

Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter des 6 et 27 août 2022.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1689/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans les secteurs de l'enseignement et de l'enseignement supérieur, du handicap et de la famille (CHRD-NC).

Le gouvernement a nommé, en qualité de membres du CRHD-NC pour les provinces Sud, Nord et des Îles, Patricia Marais, en tant que médecin titulaire représentant la CAFAT, et Annick Vergnon-Platof, en qualité de suppléante. Néanmoins, par courrier en date du 18 février 2022, la direction de la CAFAT a proposé la désignation de Bruno Glasman, en qualité de suppléant, en remplacement d'Annick Vergnon-Platof.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis une entreprise au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'une entreprise dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour son salarié ou sa clientèle durant les périodes de confinement.

Le montant de l'allocation est de 70 % de la rémunération horaire brute du salarié servant de base au calcul de l'indemnité de congés payés, limitée à 4,5 fois le SMG. Les employeurs font l'avance de l'allocation à leurs salariés avec la paye du mois correspondant, puis remplissent des états qui sont contrôlés par la CAFAT qui, après traitement les transmet à la direction du Travail et de l'emploi pour contrôle à postériori.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis deux entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail, durant ces périodes.

Le montant de l'allocation est de 70 % de la rémunération horaire brute du salarié servant de base au calcul de l'indemnité de congés payés, limitée à 4,5 fois le SMG. Les employeurs font l'avance de l'allocation à leurs salariés avec la paye du mois correspondant, puis remplissent des états qui sont contrôlés par la CAFAT qui, après traitement les transmet à la direction du Travail et de l'emploi pour contrôle à postériori.

Arrêtés de désignation

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-1505/GNC du 8 septembre 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de la société d'économie mixte d'énergie de la Nouvelle-Calédonie.

Le 8 septembre 2021, le gouvernement avait désigné cinq représentants de la Nouvelle-Calédonie pour siéger au sein Enercal comme suit :

- Jacques Leguere ;
- Virginie Ruffenach ;
- Philippe Michel ;
- Frantz Filimohahau ;
- Ferdinand Poaouteta.

Par demande en date du 29 mars 2022, la société Enercal sollicite auprès du président du gouvernement, le remplacement de Philippe Michel par Thierry Cornaille.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Loise De Valicourt en qualité de chef du service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Adolphe Digoué, Gilbert Tyuienon et Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Julie Siu en qualité d'adjointe au chef du service administratif et financier de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois ans.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Gilles Harbulot en qualité de chef du service du contentieux fiscal de la direction des Services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois mois.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis **trois** avis favorables sur une demande de titre de séjour, dont **un** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **28** autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret modifiant les modalités d'obtention du BTS et le report au 1^{er} janvier 2023 de l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la passation de la certification en langue anglaise.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le Sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.